

## ANNEXE 1

Grille de tarification de la cantine applicable à compter de la rentrée 2024 :

Prix du repas : 3,70€

Tarif cantine adulte : 5,50 €

Pénalités cantine : repas non réservé, ou réservé et non annulé : 6,50 €

Le paiement des prestations de la cantine sont possibles :

- De façon privilégiée par prélèvement automatique ( en cas de rejet de prelevement, vous disposez de 15 jours pour régler la prestation au guichet de la Mairie. Passé ce délai, la trésorerie de Feurs procédera au recouvrement).
- En espèces au guichet de la Mairie
- Par chèques bancaires. Le règlement se fait à l'ordre du Trésor Public.